

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 octobre 2017
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 29 septembre 2017, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil
de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992)
et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, et conformément aux dispositions du paragraphe 29 de la résolution 2317 (2016) du Conseil, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie et les obstacles qui entravent cette opération (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)
sur la Somalie et l'Érythrée
(*Signé*) Kairat **Umarov**



Lettre datée du 11 septembre 2017, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

Conformément aux dispositions du paragraphe 29 de la résolution 2317 (2016) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport demandé sur la suite donnée aux paragraphes 28 et 29 de la résolution et sur les obstacles entravant l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie.

Comme aux fins des 11 rapports précédents, les membres de la communauté humanitaire travaillant en Somalie ont défini le terme « partenaire d'exécution », qui apparaît au paragraphe 5 de la résolution 1916 (2010) du Conseil, en ces termes :

« Partenaire d'exécution » – organisation non gouvernementale (ONG) ou organisation communautaire qui a fait l'objet de la part d'un organisme des Nations Unies ou d'une organisation non gouvernementale d'un contrôle de précaution destiné à établir sa bonne foi, et qui fait rapport au Coordonnateur de l'action humanitaire, à sa demande, sur les mesures d'atténuation. Les partenaires d'exécution présentent les caractéristiques suivantes :

- a) L'organisation intervient dans le cadre du Plan d'aide humanitaire pour la Somalie (ou du Fonds d'aide humanitaire à la Somalie);
- b) L'organisation fait partie d'un groupement matriciel de type 3W (*Who does What and Where* – Qui fait quoi et où).

Je reste à votre disposition pour toutes questions que vous auriez à poser sur la teneur du rapport ou tous éclaircissements que vous souhaiteriez obtenir sur la situation humanitaire en Somalie.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence
(*Signé*) Mark **Lowcock**

Rapport du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

Introduction

1. Le présent rapport est le premier soumis en application de la résolution 2317 (2016) du Conseil de sécurité, qui fait suite aux résolutions 1916 (2010), 1972 (2011), 2060 (2012), 2111 (2013), 2182 (2014) et 2244 (2015), par laquelle le Conseil avait requis un rapport, et le douzième à l'être en vertu de l'ensemble de ces résolutions. Au paragraphe 29 de sa résolution 2317 (2016), le Conseil a prié le Coordonnateur des secours d'urgence de lui faire rapport le 15 octobre 2017 au plus tard sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie et sur tout obstacle qui l'entraverait.

2. Il couvre la période allant de septembre 2016 à septembre 2017 et traite principalement de l'acheminement de l'aide humanitaire destinée aux populations des régions qui sont sous le contrôle ou dans la zone d'influence du Mouvement des Chabab qui, en application du paragraphe 8 de la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité, a été inscrit le 12 avril 2010 sur la liste des individus et entités désignés par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. Comme dans les 11 précédents rapports (S/2010/372, S/2010/580, S/2011/125, S/2011/694, S/2012/546, S/2012/856, S/2013/415, S/2014/177, S/2014/655, S/2015/731 et S/2016/827), le présent rapport décrit les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire et leurs conséquences opérationnelles, ainsi que les mesures prises pour remédier à la politisation, à l'utilisation irrégulière et au détournement de cette aide. Il s'appuie sur les renseignements recueillis auprès des organismes humanitaires opérant en Somalie et sur les informations fournies par le Groupe de la gestion des risques du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Somalie.

Situation humanitaire

3. La situation humanitaire reste précaire en Somalie du fait de la persistance de la variabilité du climat, du conflit armé, de la violence clanique, de l'insécurité, des violations des droits de l'homme, des déplacements et de l'insuffisance des services de base. Environ 6,2 millions de personnes – soit près de la moitié de la population somalienne – ont besoin d'une aide humanitaire, dont 3,1 millions de personnes sont en situation de « crise » et d'« urgence » et incapables de satisfaire leurs besoins alimentaires quotidiens. Les femmes, les enfants et les personnes déplacées sont particulièrement vulnérables aux chocs et les déplacements de masse ont suscité des préoccupations accrues en matière de protection. La violence sexiste demeure généralisée et le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées ou les groupes armés ainsi que les cas d'enfants non accompagnés ou séparés de leur famille sont en hausse, notamment dans les zones à forte concentration de personnes nouvellement déplacées. Jusqu'ici, une grande famine a été évitée grâce aux généreuses contributions des Somaliens eux-mêmes et des donateurs, alliées à une intensification des efforts novateurs déployés par l'ONU, les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé. Toutefois, la menace de la famine persiste, des régions du sud et du centre de la Somalie continuant d'être exposées à des risques particuliers. La saison des pluies *gu* (avril-juin) a été plus courte qu'à l'accoutumée et les précipitations ont, dans l'ensemble, été au-dessous de la moyenne dans la plupart des régions du pays. L'effet conjugué des faibles pluies *gu* et de la poursuite du conflit armé a accentué les préoccupations humanitaires dans certaines parties du Galmudug et du Sud-Ouest. Si les pluies ont

fourni un répit dans certaines régions, dans de nombreuses autres, par contre, les pasteurs ont perdu jusqu'à 60 % de leur cheptel et les rendements des cultures devraient somme toute être bas. En conséquence, la plupart des zones d'habitation rurales en Somalie sont classées en situation de « crise » et d'« urgence ». Dans l'ensemble, la situation nutritionnelle a continué de se détériorer avec des taux de malnutrition aiguë « critique » dans 9 des 12 camps de personnes déplacées. Le taux global de prévalence de la malnutrition aiguë dans ces camps reste au-dessus du seuil d'urgence de 15 %. Environ 388 000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë, dont plus de 87 000 qui sont gravement sous-alimentés et exigent d'urgence des soins vitaux. La sécheresse a eu un effet dévastateur sur de nombreuses sources d'eau préexistantes, laissant de nombreuses zones en proie à de graves pénuries d'eau. On estime à 4,5 millions le nombre de personnes qui ont besoin de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène à travers le pays.

4. De graves épidémies continuent d'être signalées dans tout le pays, avec près de 76 000 cas de diarrhée aqueuse aiguë et 15 000 cas suspects de rougeole enregistrés jusqu'ici en 2017. Bien que le taux de prévalence de la diarrhée aqueuse aiguë, du choléra et de la rougeole ait continué de baisser, en partie à cause de l'intervention humanitaire préventive, les épidémies ne sont pas encore pleinement maîtrisées. La grave sécheresse a encore accentué la crise du déplacement dans le pays. De novembre 2016 à ce jour, la sécheresse exacerbée par le conflit armé, a entraîné le déplacement de plus de 875 000 personnes, principalement des zones rurales vers les centres urbains. La majorité des personnes nouvellement déplacées ont rejoint les 1,1 million de Somaliens en situation de déplacement prolongé dans divers camps du pays. Il faut poursuivre les activités de sensibilisation de manière à apporter des solutions durables à ces personnes, dont le nombre pourrait s'élever à plus de 15 % de la population d'ici à la fin de l'année. Le cas des éleveurs nomades qui ont perdu leur cheptel est particulièrement difficile à envisager sous l'angle du « retour » ou de l'intégration locale. L'aggravation de la sécheresse a entraîné la migration de plus de 5 100 Somaliens vers l'Éthiopie et le Kenya en quête de meilleures perspectives. Dans le même temps, plus de 31 600 réfugiés somaliens sont rentrés en Somalie du Kenya en 2017.

Interventions humanitaires

5. Les promptes actions de solidarité et de générosité de la part des donateurs ont permis aux partenaires humanitaires d'accroître considérablement les efforts d'intervention et d'éviter une famine dans la première moitié de 2017. Grâce à plus de 900 millions de dollars reçus en 2017, dont 813 millions de dollars au titre du Plan d'intervention humanitaire en Somalie, les organismes opérationnels ont pu fournir à plus de 3 millions de personnes sur les 5,5 millions ciblées, une assistance vitale et des moyens de subsistance tous les mois depuis mars. La majorité de la population a obtenu un appui sous forme de versements en espèces et de bons d'alimentation. Plus d'un demi-million de femmes et d'enfants ont été traités contre la malnutrition rien qu'en juillet, et 377 000 personnes ont bénéficié d'un accès à l'eau potable. Près de 2,5 millions de personnes (soit 75 % de celles ciblées) ont également bénéficié d'un meilleur accès à la nourriture en juillet et près de 2,9 millions de personnes (soit près de 80 % de celles ciblées) d'une aide à l'agriculture et à l'élevage pendant la saison des pluies *gu*.

6. Le Ministère fédéral de la santé, avec le concours de partenaires humanitaires, a lancé une campagne de vaccination contre la rougeole en avril à l'intention de 110 000 enfants déplacés de moins de 5 ans dans le sud et le centre de la Somalie, et de 250 000 enfants au Somaliland. Une autre campagne de vaccination contre la rougeole est prévue pour novembre. En outre, deux séries de campagne de

vaccination orale contre le choléra ont été menées à Mogadiscio, Kismayo et Beledweyne entre mars et avril, à l'intention de 450 000 personnes. Selon les partenaires de la santé, les résultats préliminaires indiquent une couverture supérieure à 90 % dans les zones où les campagnes ont lieu. Toutefois, la rougeole et d'autres infections respiratoires virales, la diarrhée aqueuse aiguë, le choléra et le paludisme sont susceptibles de se propager davantage avec le début des pluies *deyr* en octobre, notamment dans les camps de personnes déplacées surpeuplés en raison de l'insuffisance des installations d'assainissement et du faible accès à l'eau potable.

7. Avec le déploiement rapide de divers mécanismes tels que les centres de coordination des activités de la sécheresse, mis en place à Mogadiscio, Baidoa et Garowe dans le but de renforcer la coordination des efforts de prévention de la famine, l'intensification massive des programmes de transferts monétaires et l'amélioration de la coordination avec les autorités fédérales et régionales, les partenaires humanitaires ont fait une utilisation novatrice et efficace des ressources disponibles pour prévenir la famine. La communauté humanitaire a également renforcé ses capacités d'intervention logistiques. En collaboration avec les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, trois avions-cargos ont été positionnés à Mogadiscio pour faciliter le transport des fournitures humanitaires essentielles. Les Services ont également accru la disponibilité des vols de passagers en ajoutant à leur flotte un avion de passagers assurant la liaison avec la Somalie méridionale et centrale, ce qui porte donc à six le nombre total d'aéronefs qu'ils exploitent actuellement en Somalie et permet de multiplier les interventions opérationnelles et d'assurer ainsi le suivi des projets. En outre, le Gouvernement fédéral somalien a accordé la priorité à l'appui logistique dans le cadre de la lutte contre la sécheresse. Néanmoins, des secteurs critiques sont en deçà de leurs objectifs et des ressources supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre les activités de prévention de la famine dans les mois à venir. C'est ainsi que, le secteur des abris d'urgence et des articles non alimentaires est financé à hauteur de 11 % et celui de la protection à hauteur de 16 %.

Interventions humanitaires, difficultés d'accès et conséquences opérationnelles

8. Les organisations humanitaires continuent à opérer dans un environnement difficile et exposé à des risques. Comme les années précédentes, l'accès humanitaire soutenu reste un défi en raison de multiples facteurs, y compris le refus de cet accès par des groupes armés non étatiques, l'insécurité, les obstacles bureaucratiques et l'insuffisance des infrastructures. La sécurité du personnel est particulièrement préoccupante. Les huit premiers mois de 2017 ont été marqués par la poursuite de la violence contre les travailleurs humanitaires dans les zones difficiles à atteindre du sud et du centre de la Somalie. Au cours de cette période, les organisations humanitaires ont été victimes de plus de 110 incidents violents qui ont causé notamment la mort de 4 agents, la blessure de 10, l'agression physique de 3, l'arrestation et la détention provisoire de 17 et l'enlèvement de 25. En comparaison, plus de 165 incidents violents qui s'étaient produits en 2016 avaient occasionné la mort de 14, la blessure de 16, l'arrestation et la détention provisoire de 25, l'enlèvement de 3, et l'agression physique de 5 travailleurs humanitaires. Selon les tendances constatées au cours des années précédentes, les intervenants de première ligne continuent d'être les plus touchés.

9. Les hostilités ouvertes y compris les attaques aux engins explosifs improvisés dans des zones habitées ont continué d'avoir des répercussions sur les opérations humanitaires dans le sud et le centre du pays, en particulier à Baidoa, dans la région

de Bay, à Beledweyne, dans la région de Hiran, à Galkacyo dans la région de Mudug, à Kismayo, dans la région du Djouba inférieur, et à Mogadiscio. Les attaques aveugles dans des zones habitées ont entraîné des morts et des blessés parmi les civils, y compris des travailleurs humanitaires et la destruction des installations humanitaires. C'est ainsi que le 2 janvier 2017, une double attaque au véhicule piégé commise près de l'aéroport de Mogadiscio a gravement endommagé les bureaux de plusieurs organisations humanitaires situées à l'Hôtel de la paix et à proximité. Au moins trois intervenants humanitaires ont été blessés à cette occasion. Le 25 janvier, un agent sanitaire humanitaire a été tué dans une attaque similaire perpétrée contre l'hôtel Dayah à Mogadiscio alors qu'il cherchait à porter assistance à ceux qui étaient blessés. Deux autres travailleurs humanitaires ont été blessés lors de la même attaque qui a fait environ 30 morts. Deux autres agents humanitaires ont également été blessés le 14 juin, lors d'une attaque dirigée contre le complexe de l'hôtel Posh à Mogadiscio.

10. Au cours de la période considérée, des groupes armés non étatiques auraient participé aux efforts de secours en distribuant des fournitures, notamment des vivres et des articles non alimentaires, de l'eau, de la nutrition et des médicaments aux quelque deux millions de personnes environ se trouvant dans le besoin dans les zones sous leur contrôle. Dans le même temps, un certain nombre de personnes résidant dans ces zones à Bakoul, Bay, Galgadoud, Gedo, dans le Bas et le Moyen-Djouba et dans le Bas-Chébéli ont fui principalement vers les camps de personnes déplacées, dans les zones contrôlées par le Gouvernement, en quête d'assistance humanitaire.

11. Des acteurs armés non étatiques ont en outre entravé l'accès des organisations humanitaires et des autorités gouvernementales par des attaques, la saisie de fournitures humanitaires, des enlèvements et l'extorsion. Le nombre d'enlèvements de travailleurs humanitaires contre rançon a considérablement augmenté par rapport aux trois dernières années. À la fin du mois d'août 2017, un total de 25 travailleurs humanitaires, dont 4 femmes, ont été enlevés par des acteurs armés non étatiques dans les régions de Bay, de Gedo, du Bas-Chébéli et de Hiran. En 2016, aucun cas d'enlèvement avec demande de rançon n'a été enregistré tandis qu'en 2015, un incident l'a été. Tous les travailleurs humanitaires enlevés étaient des membres du personnel somalien et des négociations destinées à assurer leur libération avaient été menées par leurs clans respectifs. Pour obtenir leur libération, des acteurs armés non étatiques ont demandé des rançons en espèces ainsi que des armes et des munitions. Des incidents isolés impliquant la saisie de secours d'urgence essentiels destinés aux personnes touchées par la sécheresse dans les zones difficiles à atteindre ont aussi été signalés à Bay, Bakoul, Galgadoud, Gedo et dans le Bas-Chébéli.

12. Des acteurs armés non étatiques ont également maintenu le blocus des villes de Bakoul, de Bay, de Gedo et de Hiran et établi un nouveau à Marka, dans le Bas-Chébéli, en septembre 2016, ce qui a nui à la capacité des organisations humanitaires d'acheminer les fournitures par voie routière. Le blocus a également restreint la liberté de circulation de la population civile, y compris sa possibilité d'accès à des fournitures commerciales essentielles. Au cours de la période considérée, les groupes armés non étatiques ont intensifié les restrictions imposées aux véhicules de transport public qui empruntent la route reliant Afgoye à Marka et, dans certains cas, tendu une embuscade à des usagers de la route. C'est ainsi que le 17 mai, un groupe armé a braqué deux véhicules transportant des produits locaux du Bas-Chébéli à Mogadiscio.

13. Au moment où la crise de la sécheresse s'aggravait au début de 2017, les collectivités locales vivant dans des zones touchées par le blocus dans certaines parties de Bakoul, de Bay, de Gedo, et du Bas-Chébéli ont entamé des négociations avec des acteurs armés non étatiques pour permettre à leurs communautés frappées

par la sécheresse d'avoir l'accès à l'aide humanitaire et à des fournitures commerciales essentielles. Ces efforts ont toutefois été rarement fructueux et des zones comme Dinsor à Bay et Wajid et Houdour à Bakoul ont continué d'éprouver des difficultés croissantes d'accès par la route. Certains membres des communautés locales ont recouru à des mesures désespérées, notamment au trafic de fournitures essentielles dans les villes touchées avec des charrettes tirées par des ânes. Plusieurs cas de charrettes tirées par des ânes saisies et brûlées ont été signalés. Par exemple, le 13 mars, des acteurs armés non étatiques en ont saisi et brûlé deux qui acheminaient des vivres à Dinsor. Le 21 mai, lors d'un troisième incident du genre en l'espace d'un mois, des acteurs armés non étatiques ont intercepté et brûlé des charrettes tirées par des ânes transportant des denrées alimentaires au village de Tuugaar Hoose, à 18 kilomètres au nord de Dinsor, dans la région de Bay.

14. Les Forces armées somaliennes et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a continué de fournir des escortes armées à certains des transporteurs commerciaux pour les aider à assurer l'acheminement de fournitures essentielles aux communautés dans le besoin, en dépit de quelques difficultés. Le 9 juin, grâce à l'appui des Forces armées somaliennes et des Forces de défense nationale éthiopiennes, Houdour a reçu plus de 20 camions de vivres après 25 jours d'un blocus imposé par un acteur armé non étatique le long de la principale voie d'approvisionnement de Beledweyne passant par Quracjome. Les tentatives faites précédemment pour atteindre la ville avec des vivres se sont heurtées à des embuscades et à des affrontements armés. C'est ainsi qu'en mai, des acteurs armés non étatiques, ont tendu une embuscade à des camions commerciaux transportant des produits dans la région de Hiran. Avant cet incident, deux camions qui acheminaient des vivres à Houdour avaient été incendiés. Le maintien de l'interdiction des fournitures essentielles destinées aux zones contrôlées par le Gouvernement a continué de rendre difficile l'acheminement de l'assistance vers les villes de Wajid à Bakoul, de Dinsor et de Qansax Dheere à Bay, de Burlo Burte à Hiran et de Garbahaarey à Gedo.

15. Le nombre d'incidents violents liés aux distributions de secours a aussi considérablement augmenté en 2017. Plus de 33 incidents ont entraîné la mort de 35 civils et causé les blessures de 42 autres, principalement dans les zones du sud et du centre du pays, la région disputée de Sool dans le nord et dans le Somaliland. La majorité des victimes étaient des personnes déplacées. La plupart des violences armées ont été commises lors des pillages ou tentatives de pillage, incidents qui ont été attribués à des membres de la communauté et aux forces de sécurité assurant la garde des fournitures de secours. L'absence de modalités adéquates de maîtrise des foules aux points de distribution des dons fournis dans le cadre de l'aide bilatérale est également un facteur majeur à l'origine des flambées de violence.

16. Outre la sécheresse qui a vu un grand nombre de sources d'eau tarir dans tout le pays, la destruction de puits par des combattants pour porter préjudice à des adversaires ou à des personnes perçues comme des collaborateurs est particulièrement préoccupante. Par exemple, en janvier 2017, la destruction de puits par des frappes aériennes dans le district de Ceel Waaq a laissé certaines communautés pastorales sans accès à des sources d'eau salubre. Celle d'un point d'eau au village de Waayo à Afgoye le 26 janvier a privé de nombreuses communautés des villages de Waayo Araaq, Laanta Buur et Abdow de toute autre source d'eau viable pendant une période particulièrement sèche. Les communautés touchées ont été laissées sans solutions autres que de se déplacer vers d'autres endroits en quête d'eau.

17. La prolifération des points d'extorsion d'argent a continué d'entraver la liberté de circulation sur les principales routes d'accès dans le sud et le centre de la Somalie. Diverses sommes d'argent sont facturées par des acteurs armés qui

montent la garde sur des tronçons des voies d'approvisionnement. La communauté humanitaire a continué de plaider avec le Gouvernement fédéral somalien, les autorités locales, l'AMISOM et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie pour sécuriser les principales voies d'approvisionnement. À la suite des efforts de sensibilisation concertés déployés du deuxième trimestre de 2017 à ce jour, le Gouvernement fédéral somalien et plusieurs États fédéraux, y compris du Galmudug, du Sud-Ouest, et du HirChébéli ont pris des engagements majeurs et commencé à mettre en œuvre certains d'entre eux pour s'assurer que les voies d'accès sont débloquées. Fait notable, le 8 mai, le Président du Gouvernement fédéral somalien a publié une directive demandant aux autorités locales à Afgoye la suppression des barrages routiers illégaux le long des principales routes et demandant une réconciliation générale entre les sous-clans habitant le district. La directive a ordonné la suspension de la collecte des impôts dans la ville d'Afgoye, à compter du 9 mai 2017, pour une durée indéterminée. Les autorités locales d'Afgoye ont immédiatement mis en application la mesure de suspension. Les autorités du HirChébéli, dans le Moyen-Chébéli ont démantelé plusieurs postes de contrôle illégaux entre Mogadiscio et la ville de Cadale et se sont engagées à empêcher des acteurs non étatiques armés de poser des engins explosifs improvisés le long de la route Jowhar-Balcad. Des postes de contrôle illégaux ont également été éliminés le long de la route Afgoye-Lego-Wanla Weyne, alors que les forces de sécurité routière de Galmudug, avec l'appui de représentants de la communauté, ont supprimé 10 postes de contrôle illégaux imposés par les milices armées près de la ville de Godinlabe à la fin du mois de mai.

18. La réorganisation et la reconfiguration des contingents par l'AMISOM et les Forces armées somaliennes continuent de provoquer des déplacements et d'occasionner des perturbations dans la programmation humanitaire et la prestation des services. Les prises de contrôle temporaires des villes et les retraits de troupes ont laissé les civils et les organisations humanitaires dans les zones touchées vulnérables et exposés à des risques de représailles. Les civils qui sont restés dans ces endroits auraient subi des attaques de représailles, y compris des arrestations, des tortures, des meurtres et des recrutements forcés. Par exemple, à la suite du retrait de l'AMISOM de Lego, dans le Bas-Chébéli, le 5 août, et la prise de la ville par des acteurs armés non étatiques, une organisation humanitaire qui gérait un centre de santé de la ville a vu deux membres de son personnel arrêtés, ses fournitures médicales et nutritionnelles et le mobilier de son centre de santé pillés, et les locaux du centre occupés par les militants. La suspension, la perturbation et la réinstallation des programmes humanitaires et le retrait du personnel humanitaire liés au retrait des contingents et la prise de contrôle des zones par des groupes armés ont été des phénomènes courants lors de la période considérée.

19. À défaut d'un cadre réglementaire centralisé pour les ONG et les organisations internationales, perturbations, retards, intrusions dans les installations humanitaires, arrestations, détentions et expulsions de travailleurs humanitaires et suspensions temporaires de programmes humanitaires se sont poursuivis. Au cours des huit premiers mois de 2017, plus de 60 incidents au total ont été enregistrés dans l'ensemble du pays, y compris l'imposition arbitraire, de multiples demandes d'enregistrement impliquant le versement de multiples frais y afférents, des ingérences dans les recrutements du personnel et les procédures de passation de marchés et la taxation des fonds du programme humanitaire. L'augmentation du nombre de travailleurs humanitaires expulsés du pays par les autorités et les retards dans le dédouanement des fournitures humanitaires essentielles dans les ports du pays sont particulièrement préoccupants. Les sept membres du personnel humanitaire expulsés comprenaient le personnel recruté sur les plans international et national. Les ONG étaient plus touchées que leurs homologues de l'ONU. La communauté humanitaire continue de privilégier les activités de plaidoyer avec les

autorités en vue d'accélérer les processus de mise en place d'un cadre réglementaire centralisé pour les ONG et les organisations internationales.

20. Malgré les difficultés que présente la situation sur le terrain en Somalie, les partenaires humanitaires continuent d'étendre leur rayon d'action dans tout le pays. Plus de 257 d'entre eux sont impliqués dans l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'ensemble des 18 régions du pays. Les organisations internationales continuent de s'attacher les services d'organisations non gouvernementales locales et d'organisations communautaires pour acheminer l'aide dans les zones auxquelles elles n'ont pas accès. En 2017, un large éventail d'acteurs, y compris les communautés locales ont redoublé d'efforts pour contribuer à la prévention de la famine et constitué un premier recours avec l'appui des autorités fédérales et locales, des chefs d'entreprise, des partenaires humanitaires nationaux et internationaux et des organisations caritatives.

Mesures d'atténuation des risques

21. Le Fonds d'assistance humanitaire à la Somalie est régi par des directives mondiales relatives aux fonds de financement communs propres aux pays en sus de son manuel opérationnel, qui comprend un dispositif de responsabilisation qui définit une série de solides outils de gestion des risques. Les évaluations des capacités des partenaires sont recoupées avec des descriptifs de projet, des rapports financiers et d'audit, et de multiples formes de suivi. Des informations supplémentaires sont obtenues auprès de prestataires de services extérieurs et d'autres sources extérieures, ainsi que des partenaires des Nations Unies, par l'intermédiaire du Groupe de la gestion des risques. Ce système sert dans l'ensemble à évaluer régulièrement les prestations des partenaires et à déterminer périodiquement les niveaux de risque des partenaires et les risques qui y sont associés. En outre, le manuel opérationnel du Fonds d'assistance humanitaire à la Somalie prescrit les modalités de financement les plus appropriées par le biais d'une analyse conjuguée des risques des partenaires, de la durée du projet, du montant budgétaire et de l'emplacement de la mise en œuvre pour décider des mesures d'assurance qualité propres à chaque projet et convenir du versement des tranches et de la fréquence des rapports, du suivi et des vérifications financières ponctuelles. Les orientations sur la gestion des éventuels cas de fraude ou de détournement facilitent déjà des solutions à l'amiable sur le recouvrement des fonds. Cependant, obtenir justice et recouvrer les fonds dans les cas les plus graves, dans le passé, où l'activité criminelle a été découverte, demeure un défi. Les mesures de contrôle et d'assurance de la qualité en place ont permis de réduire les éventuels cas de fraude avec seulement trois cas recensés depuis 2013.

22. Le Groupe de la gestion des risques créé en 2011 a fourni au système des Nations Unies et aux autres partenaires humanitaires et de développement les services suivants : facilitation, conception et promotion de l'adoption de normes communes de gestion des risques; conseils en matière de gestion des risques; formation à la gestion des risques, services de surveillance, d'entretien et d'amélioration de la base de données du fournisseur et échange d'informations et évaluation et analyse des risques des partenaires potentiels et existants. Des recommandations sont formulées à l'issue des évaluations et des analyses afin d'aider les organismes à couvrir ou à atténuer les risques décelés, qu'il s'agisse de risques fiduciaires, de risques de fraude ou de risques liés aux programmes, à l'intégrité et à la réputation. Le Groupe continue d'appuyer le Bureau des services de contrôle interne selon que de besoin par l'entremise de son équipe de suivi et d'analyse des risques. Il a élaboré et tenu à jour son Système de gestion des informations relatives aux fournisseurs afin de faciliter les échanges de données sur

les contrats et les risques entre les organismes du système des Nations Unies. Au 31 août 2017, la base de données contient des informations réunies par le Groupe et 15 organismes sur plus de 3 875 entrepreneurs et fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies en Somalie. La valeur des contrats qui y figurent est d'environ 4,7 milliards de dollars. Elle est régulièrement mise à jour afin de tenir compte des nouvelles inscriptions sur les listes d'entités faisant l'objet de sanctions imposées par le Conseil de sécurité, sur la liste des entités exclues de la Banque mondiale et dans le fichier des personnes recherchées par INTERPOL en Somalie. Les personnes et organisations visées dans les rapports du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée ont été ajoutées à la base de données selon que de besoin. Le Groupe fournit également des analyses de risques et des mises à jour à l'Organisation des Nations Unies, à la Banque mondiale et aux Fonds d'affectation spéciale de la Banque africaine de développement (fonds du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie) à l'appui de la mise en œuvre du Plan national de développement.

23. Au cours de la période considérée, le Groupe de la gestion des risques a continué d'organiser régulièrement des séances de formation à la gestion des risques à l'intention d'un large éventail d'organisations humanitaires ainsi que d'autres partenaires, dont le Gouvernement et la société civile. Le Groupe partage également des informations sur les partenaires à haut risque et collabore avec toutes les parties prenantes à la recherche d'approches communes aux problèmes de gestion des risques et de procédures de diligence raisonnable.

Incidence des paragraphes 28 à 29 de la résolution 2317 (2016)

24. Le paragraphe 28 de la résolution 2317 (2016) dispose que jusqu'au 15 novembre 2017, les mesures imposées aux États Membres au paragraphe 3 de la résolution 1844 (2008) ne s'appliquent pas aux fonds, autres avoirs financiers ou ressources économiques nécessaires à l'acheminement, en temps voulu, de l'aide humanitaire dont la Somalie a besoin d'urgence. Bien que les organisations interrogées au cours de la période considérée n'aient pas fait d'observations concernant les effets des paragraphes 28 et 29 de la résolution 2317 (2016) sur leur aptitude à mettre en œuvre des programmes, le non-renouvellement de la dérogation pour raison humanitaire aurait pour effet de retarder l'acheminement de l'aide dans les zones contrôlées par des groupes armés non étatiques, et mettrait en péril l'existence des communautés et leurs moyens de subsistance et les exposerait à la souffrance.

Conclusions

25. À l'issue de près de trois décennies de troubles, la Somalie se trouve actuellement placée sur une trajectoire positive de paix et de stabilité. Lorsque le risque de famine renouvelé est apparu au début de 2017, les donateurs et les organismes humanitaires opérationnels ont agi rapidement pour intensifier leur intervention humanitaire et sauver des vies. La vaste mobilisation reflète une solidarité internationale prompt et sans précédent, conforme aux engagements pris dans le cadre du Grand compromis du Sommet mondial sur l'action humanitaire en 2016. Il tient compte également des efforts persistants par les organisations humanitaires pour atteindre les personnes dans le besoin, y compris dans des zones d'insécurité, sauver des vies et prévenir la perte de moyens de subsistance. Bien que la grande famine ait pu être écartée jusqu'ici, certaines communautés situées dans la

plupart des zones difficiles d'accès du sud et du centre de la Somalie continuent d'en être menacées et il faudra un surcroît d'efforts pour éviter que les zones les plus vulnérables ne sombrent dans la famine dans les mois à venir.

26. Les organisations humanitaires actives en Somalie continuent à concilier soucis de sécurité et nécessité de fournir des services efficaces en vertu du principe consistant à rester, protéger et agir. Les partenaires humanitaires continuent également de s'attacher à élargir l'accès là où les besoins se font le plus sentir, malgré de graves problèmes de sécurité. Ces efforts exigent un financement souple et rapide pour aider efficacement des millions de Somaliens.

27. Au vu de ce qui précède, le Secrétaire général adjoint et Coordonnateur des secours d'urgence invite le Conseil de sécurité à reconduire la dérogation pour raison humanitaire prévue au paragraphe 28 de la résolution [2317 \(2016\)](#).
